

Respecter et faire respecter pour toutes les publications les lignes directrices du Ministère sur l'édition «sans superflue».

Lorsque c'est possible, utiliser le courrier électronique (COSICS ou SIGNET) plutôt que le papier pour la diffusion interne.

Réviser régulièrement les listes d'abonnement et de diffusion pour vérifier si elles sont exactes et à jour.

Pour des achats de fournitures, choisir de préférence les produits contenant le maximum de matières recyclées après consommation. Rechercher des papiers non blanchis et non désencrés et des produits qui répondent aux normes du programme **Choix environnemental**.